

FORMULE 18
RÈGLE 36, SOUS-ALINÉA (2)a)(ii)

N° de dossier de la Cour d'appel :.....

COUR D'APPEL

ENTRE :

Appelant/Intimé
(Demandeur)

ET :

Appelant/Intimé
(Défendeur)

EXPOSÉ DES ARGUMENTS À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'INTERVENIR

(Nom de l'appelant)

(Nom de l'intimé)

(Nom de l'avocat de l'appelant, le cas échéant)

(Nom de l'avocat de l'intimé, le cas échéant)

(Adresse de l'appelant ou, si l'appelant est représenté par un avocat, l'adresse du cabinet d'avocats)

(Adresse de l'intimé ou, si l'intimé est représenté par un avocat, l'adresse du cabinet d'avocats)

INSTRUCTIONS DE RÉDACTION

L'exposé des arguments présenté à l'appui d'une demande d'autorisation d'intervenir remplit les conditions suivantes :

- a) il contient une courte description de l'intervenant et de son intérêt dans l'appel;
- b) il énonce la position de l'intervenant sur l'appel;
- c) il contient un résumé des arguments de l'appelant et leur pertinence dans l'appel;
- d) il explique en quoi ces arguments seront :
 - (i) utiles à la Cour,
 - (ii) différents de ceux soulevés par les autres parties.